



Paris, le 19 juin 2013

Comité technique ministériel du 18 juin 2013

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE

Un ordre du jour peu chargé pour ce Comité technique ministériel mais des dossiers importants, que ce soit en point pour avis ou en point pour information :

- | | |
|---|---------------------|
| 1. Réforme du statut des officiers de port adjoints : | pages 1 et 2 |
| 2. Projet d'arrêté restructuration de services : | page 3 |
| Point info 1 : Présentation des chantiers relatifs à la Modernisation de l'Action Publique (MAP) : | pages 3 à 5 |
| Point info 2 : Agence Française pour la Biodiversité (AFB) : | pages 6 à 8 |

Réponses aux déclarations préliminaires (cf. [déclaration FO](#)) :

Le Président a ouvert la séance en rappelant la mémoire de notre collègue de la DIRiF victime d'un accident mortel en service il y a quelques jours, rappelant la réunion qui s'était tenue la veille et avait, selon lui, démontré la mobilisation des plus hauts niveaux de l'administration.

Concernant notre interpellation relative à la décision de Cécile Duflot d'abandonner l'instruction des actes d'urbanisme et l'ingénierie de solidarité et les conditions dans lesquelles elle a pris cette décision, il poussera le cynisme à déclarer que c'était une chance qu'elle n'ait pas attendu le vote de la loi, ce qui ouvre sans plus attendre le débat (sic !).

Après quelques vagues assurances concernant le traitement individualisé des agents, il nous donne ainsi le tour qu'il veut donner au dialogue social : l'administration décide et ... on peut toujours causer après !

Le changement n'est donc toujours pas là ...

Concernant les conditions dans lesquelles se construit le projet de regroupement des services du siège de la DIR-CO, il nous a assuré avoir demandé au chef de service d'ouvrir nettement le dialogue (mais, là encore, la décision est déjà prise...).

Enfin, concernant le statut des corps de l'environnement, le Secrétaire Général a annoncé qu'une réunion serait organisée début juillet par la DRH avec les organisations syndicales du ministère.

POINT 1. : Réforme du statut des officiers de port adjoints : :

Intervenant/experts : Eric DESTABLE, Christian CLERC-DUMARTIN et Alain BRISSON

En septembre 2009, le SNOF-FO dénonçait le traitement décalé dont faisaient l'objet les officiers de port adjoints au sein de la catégorie B de la fonction publique d'État. Nous constatons avec nos interlocuteurs de l'administration centrale que les officiers de port adjoints procédaient statutairement d'un recrutement de niveau IV alors que la réalité démontrait, arrêté ministériel à l'appui, qu'ils relevaient du niveau de recrutement supérieur, et ce, depuis déjà de nombreuses années. Nous avons démontré que le décret n° 70-832 du 3 septembre 1970 relatif au statut des officiers de port adjoints avait vécu !

Dès lors, la revalorisation de leur condition s'imposait.

Pourtant leur spécificité liée à la fois à leur faible volume et à la l'expérience maritime requise dans une première carrière professionnelle représentait un frein à leur intégration pure et simple dans le NES.

Il a donc fallu travailler et créer un projet spécifique qui valorise la profession tout en s'insérant de manière cohérente dans les standards actuels de la catégorie B de la fonction publique d'État.

Tout était bouclé à l'aube de l'année 2012. Puis ce fut les reports, attentes, et les messages parfois contradictoires des ministères de la Fonction Publique et du MEDDE quant aux raisons pour lesquelles le projet ne pouvait être validé définitivement.

Las, les officiers de port et officiers de port adjoints de tout grade ont décidé que cela ne pouvait plus durer et ont lancé un mouvement de grève national et inédit dans tous les ports pour le 28 mars 2013, avec néanmoins un préavis d'un mois afin de finaliser en douceur le travail déjà effectué.

Les négociations menées dans la nuit du 27 au 28 mars ont montré la capacité d'écoute des ministères de la Fonction Publique et du MEDDE lorsqu'ils se sentent menacés. Cette même capacité qui leur a fait défaut pendant les presque 4 années durant lesquels les déplacements des agents se sont multipliés vers la capitale... en vain ! Nous le déplorons fortement. L'énergie dépensée au cours de ces réunions multiples et la dimension comptable de ces déplacements nous donnent aujourd'hui le vertige dans un contexte de rationalisation des dépenses porté trop souvent aveuglément par nos interlocuteurs.

Néanmoins, nous y sommes.

Comme nous l'indiquions à la BBC le 27 mars au soir, « *nous ne voulons pas plus que les autres fonctionnaires, pas autant que ces mêmes fonctionnaires, mais nous souhaitons recoller au peloton* ». C'est ainsi que les 300 agents du corps des officiers de port adjoints vont voir leur condition revalorisée à minima certes mais conformément aux autres corps de catégorie équivalente au sein de la fonction publique d'État.

La création d'un véritable second grade va mettre un terme à une classe fonctionnelle dont l'évanescence menaçait l'agent à tout moment.

L'allongement d'une carrière de 15 à 25 ans concomitamment à une revalorisation des échelons sommitaux à IB 605 pour le premier grade et IB 640 pour le second va insérer chaque agent dans une logique de progressivité qu'on lui refusait jusqu'alors.

Enfin, la création d'un statut d'emploi à destination des ports décentralisés vient apporter un peu d'attractivité à des postes auparavant insuffisamment identifiés et dont les responsabilités étaient peu récompensées.

Cette mise en cohérence du statut des officiers de port adjoints était souhaitée et attendue depuis plus de 30 ans. FO étant à l'origine de cette évolution et l'ayant négocié pour une entrée en vigueur en septembre prochain, nous voterons POUR.

Discussions :

La CGT présentera un certain nombre d'amendements afin d'adosser le nouveau statut sur le NES à trois grades (pour mémoire : IB de départ 325 et durée de carrière de 32 ans) alors que le projet de statut prévoit un IB de départ 350 et une durée de carrière de 25 ans...

FO s'est refusé à cette diversion qui visait à compromettre la mise en œuvre rapide de cette réforme attendue depuis 30 ans et arrachée par la mobilisation à l'appel de FO seul (nous avons rappelé à l'administration que nous ne lui donnerons quitus que dans la mesure où elle aura tenu son dernier engagement : la publication de ces textes d'ici au 1^{er} septembre prochain...).

Sans compter que l'atypisme de ce statut met les officiers de ports adjoints à l'abri de velléités de fusion - et donc de disparition de leurs spécificités - qu'ont connu les autres corps de B...

Les infos détaillées sur le site du SNOP-FO.

Votes :

↓ Texte → Syndicat	Décret statut OPA	Décret cadre de capitainerie	Décret échelon ^{ent} indiciaire	Arrêté nombres d'emplois
FO	POUR	POUR	POUR	POUR
CGT-FSU	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE
CFDT-UNSA	ABST.	ABST.	ABST.	ABST.

POINT 2. : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint (SDSIE, CEREMA) : :

Intervenant : Sylvie CALVO

Nous en sommes donc aux 38 et 39^{èmes} opérations de restructurations.

La 40^{ème}, annoncée par la ministre de l'égalité des territoires et du logement sera-t-elle l'ultime avec l'abandon annoncé de l'instruction des actes d'urbanisme et de l'ingénierie de solidarité ?

Ou sera-t-elle une nouvelle démonstration du « *changement, c'est en pire* » ?

En pire puisque à l'échelle de l'ensemble du ministère ?

En pire encore puisque avec un ministère qui ne sera plus aux manettes ?

En pire puisque placées sous le seau de l'interministérialité des DDT(M) ?

En pire puisque des agents devraient bientôt se chercher des emplois non seulement à l'Intérieur -si tant est qu'il y en ait...- et même à l'extérieur -si tant est que leurs éventuels repreneurs le puissent ... ou le veuillent ?

FORCE OUVRIÈRE ne changera donc toujours pas, a fortiori dans ces conditions, et votera contre ce projet d'arrêté.

Vote du projet d'arrêté :

CONTRE : FO

Abstention : CGT-FSU

POUR : CFDT-UNSA

POINT d'information 1 : Présentation des chantiers relatifs à la Modernisation de l'Action Publique (MAP) :

Expert : Zaïnil NIZARALY

La RGPP est morte, vive la RGPP++. La lecture des PMMS –Programme Ministériel de Modernisation et de Simplification-, acronyme technocratique qui aux accents de CMPP montre à quel point nos ministères continueront à être déstabilisés en profondeur.

Pour citer quelques exemples glanés dans ces documents

³⁵
¹⁷ **Pour le MEDDE :**

- La modernisation du droit de l'environnement qui s'inscrit dans la suite du rapport Lambert-Boulard et de la circulaire du Premier ministre sur l'interprétation facilitatrice des normes. Force Ouvrière a eu l'occasion de dénoncer la démarche, notamment le choix des questions posées dans le cadre de ces états généraux. Les conséquences concrètes sont par exemple dans un département qu'un Préfet exige d'un agent qu'il produise un formulaire de dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau que les agriculteurs peuvent renseigner de A à Z, étude d'incidence comprise sans avoir recours à internet (dans le formulaire il était prévu de renvoyer vers des sites où trouver les informations sur les débits, les zones humides, Natura 2000...) Lorsque le directeur précise qu'une étude d'incidence est beaucoup plus complexe, le Préfet répond : « *Je vous ordonne de faire ce travail, cessez de me dire que vous ne pouvez pas, je vous l'ordonne...* »
- Il est aussi prévu une réforme de l'autorité environnementale qui aura potentiellement des incidences fortes sur le CGDD et les DREAL,
- Une nouvelle réorganisation de la DGAC,
- La création du CEREMA,
- La création d'une agence biodiversité qui impliquera une baisse des moyens consacrés à cette politique. Nous y reviendrons dans le point suivant.
- Enfin, il est annoncé un possible regroupement entre le STRMTG et l'EPSF.

Pour le METL :

- Il est inscrit la « réforme » de l'ADS et de l'ATESAT : l'un des plus grands plans de restructuration sans aucune mesure d'accompagnement social,
- La création d'un Commissariat Général à l'Égalité des Territoires qui a fait l'objet d'une commission avec des personnalités soit disant reconnues mais qui n'a jamais été abordé jusqu'à présent au niveau du ministère,
- La fusion Miiolos/Anpeec qui dans ses orientations actuelles remet en cause la présence de fonctionnaires et d'agents de droit public dans une structure de contrôle.

Au niveau des deux ministères MEDDE et METL les fonctions supports avec un approfondissement de « l'optimisation des fonctions support au niveau territorial, en particulier des CPCM » ainsi que le rattachement à l'opérateur national de paye. Il s'agit d'une nouvelle dégradation des conditions de travail pour les services support et pour l'ensemble des agents qui ont tous besoin de ces services.

Ces documents, les PMMS, réalisés en catimini et sans échanges préalables reflètent la nature profonde de la Modernisation de l'Action Publique : Fusions, rationalisations, mutualisations, simplifications, suppressions de missions...

Discussions sur l'évaluation de la politique maritime :

L'administration a présenté les premiers éléments des travaux de la commission chargée, au lendemain du CIMAP du 18 décembre 2012 par la [lettre de mission du 18 mars 2013](#), d'évaluer la politique maritime.

Présentation en avant-première, le Comité de pilotage n'ayant pas encore conclu.

FO a salué cette façon de procéder en rupture avec les mauvaises habitudes des ministres (cf. précédemment tous ces sujets où les ministres ou leur administration décident ... mais n'ouvrent le débat qu'après !).

FO s'est tout d'abord félicité de constater que cette présentation n'augure pas, à ce stade, de futures restructurations.

S'il est vrai que la création des DIRM était une décision empirique (et notamment en conduisant à l'éclatement des affaires maritimes entre un niveau interrégional au périmètre étendu et un niveau départemental sous une autorité interministérielle), nous ne saurions admettre que cette erreur historique soit corrigée par une autre ! Qui plus est imposant une nouvelle restructuration aux personnels ... qui viennent déjà d'en subir une !!

C'est aussi pourquoi FO s'est opposé au vœu formulé par une autre organisation qui souhaitait détricoter les DIRM pour les ... « Dréaliser » !!!!

Nous inquiétant également de la perspective de mutualisations évoquée par l'administration (on en a connu, et qui ont même depuis déjà fait l'objet de démutualisations !), le Président nous a indiqué la solution vers laquelle réfléchirait l'administration, à savoir de conférer aux DIRM un rôle de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) « délégué ».

Cette option pourrait être un moindre mal quant à la reprise en main partielle sur la répartition des moyens mais ne réglerait pour autant pas les problèmes d'articulation DIRM/DDTM...

Ce débat a également été l'occasion d'apprendre que la région Bretagne avait en la matière quelques velléités cannibalistes (et de traitement différencié) auxquelles l'administration se heurterait actuellement.

Si, enfin, nous nous sommes félicités que la question des parcours professionnels, de la valorisation des carrières et que la formation soit à l'ordre du jour, nous n'avons pas manqué de souligner que cette évaluation ne fait nulle part référence aux moyens en effectifs nécessaires.

Au moment où les missions s'accroissent et placent la France sous la menace de nouvelles pénalités communautaires, qui plus est bien plus lourdes que la masse salariale correspondante aux besoins nécessaires, démontrerait le caractère strictement dog-matique de la politique maritime comme des autres politiques de ce ministère...

Discussions sur l'évaluation de l'évaluation de la politique de l'eau :

Le seul document transmis pour présenter le sujet était la lettre de mission (disponible [ici](#)).

L'administration a présenté la démarche lancée et des éléments de diagnostics dans un rapport tenu secret jusqu'à présent. Les organisations syndicales sont intervenues sur :

- L'opacité des décisions et la méthode engagée en catimini,
- Les suppressions d'effectifs tant à l'ONEMA, que dans les agences de l'eau avec la démarche Budget Base Zéro et au niveau des services déconcentrés,
- L'impact de la simplification des normes par exemple sur l'instruction des dossiers de lois sur l'eau,
- La ponction possible de la part de la direction du budget sur les redevances perçues par les agences de l'eau (et donc sur la facture de l'utilisateur),
- Le détournement de l'argent de l'eau pour payer d'autres politiques.

Sur les différentes interpellations, l'administration est restée très vague sans apporter de réponses précises : les suppressions d'effectifs sont donc toujours prévues quel que soit le résultat de l'évaluation et des débats futurs qui doivent se tenir. Comme toujours le dogme du budget prime sur tout autre élément. Concernant le hold up annoncé sur les taxes affectées (où FO avait alerté immédiatement, dès avril 2013), l'administration annonce qu'elle essaye de négocier pour éviter une ponction de 10 %

Force Ouvrière a par ailleurs demandé aux représentants de la ministre la position politique sur les revendications de la région Bretagne d'acquiescer l'ensemble des compétences de l'État dans le domaine de l'eau (et donc de démanteler l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne). Le Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature nous a indiqué que la région Bretagne continuait à porter cette revendication et que la position du ministère était de ne pas suivre cette demande.

Enfin, cette évaluation montre que, comme à l'époque de la RGPP, le ministère n'est plus maître de ces décisions puisque le sujet de la politique de l'eau sera traité au niveau de la conférence environnementale. Force Ouvrière y prendra toute sa part et interviendra aussi dans le cadre de cette instance.

Sur le sujet de la politique de l'eau, les prochains rendez-vous sont :

Réunion avec la Direction de l'Eau et de la Biodiversité le 2 juillet sur la politique de l'eau et sur la démarche budget base zéro dans les agences de l'eau

Mi-juillet : sortie du rapport de l'évaluation MAP

20 et 21 septembre : Conférence environnementale

Discussions sur la territorialisation des politiques du logement :

La présentation de cette évaluation (cf. lettre de mission du [8 mars 2013](#)) était indigente et inutile. L'évaluation a à peine commencée pourtant les ordonnances « Duflot » actent déjà des décisions. La méthode à l'œuvre, confirmée par l'administration est donc :

- Demander une évaluation,
- Ne pas attendre le résultat de l'évaluation pour annoncer des décisions,
- Éventuellement concerter avec les organisations syndicales en partant de la lettre de mission de l'évaluation qui ne sert à rien...

Agence française de la biodiversité : De Charybde en Scylla

- Une démarche erratique

Depuis l'annonce autoritaire, sans concertation et sans étude d'opportunité préalable, en septembre 2012 par le Président de la République, la question d'une « agence biodiversité » a été conduite de façon erratique et légère au mépris des conséquences sur les services et les agents.

Tout d'abord, suite à nos demandes après la désignation de préfigurateurs, il nous avait été assuré qu'une concertation serait faite au niveau du Comité Technique Ministériel. Il aura fallu attendre plusieurs mois, deux rapports, plusieurs auditions d'intérêts particuliers ou de lobbies pour avoir enfin, ici, une information sur ce sujet.

Le deuxième symptôme de l'aspect erratique et opportuniste de la création d'une telle agence est la contradiction flagrante entre les deux rapports produits :

- 1) Dans le premier rapport, les polices de l'environnement étaient exclues du périmètre d'une agence nationale de la biodiversité. A présent, il s'agit d'intégrer notamment l'ensemble de l'ONEMA y compris les missions de police. Une très grande partie des futurs agents de l'AFB proviendra des SD de l'ONEMA et aucune visibilité n'est donnée quand à leurs futures fonctions au sein de l'AFB. Le risque de démotivation, voir de rupture est réel. Le passage du CSP à l'ONEMA a été présenté comme une grande avancée et aujourd'hui il est prévu de dissoudre l'ONEMA. Comment l'administration entend expliquer aux agents ces revirements entre les différents rapports ballottés entre scénarios technocratiques. Après le tsunami de la cour des comptes, voici venu celui de l'AFB.
- 2) L'ONCFS devait pour partie être intégrée à cette agence. L'intervention des préfigurateurs en ce sens devant la commission du développement durable de l'assemblée nationale était presque convaincante. Mais depuis, dans le deuxième rapport : « Pour l'ONCFS, l'intégration n'est pas souhaitée ». Nous pouvons légitimement demander par qui ? D'autant plus que ce genre d'affirmation laisserait penser que tous les établissements publics intégrés à l'inverse souhaitent disparaître dans une agence biodiversité.
- 3) Plusieurs arguments relèvent plus de l'effet d'aubaine que de la construction intellectuelle : pourquoi intégrer les parcs naturels marins et non les parcs nationaux ? L'exemple des agents des Parcs nationaux montre le trait d'union entre les missions de police et les missions d'accompagnement des collectivités. L'agence va créer de nouvelles frontières entre les différentes spécialités des corps de l'environnement au lieu de les réduire.
- 4) Plusieurs autres exemples montrent les revirements opportunistes en fonction d'enjeux de pouvoir. Par exemple la fédération des Parcs Naturels Régionaux que le rapport initial avait prévu d'intégrer n'a désormais plus rien à voir avec l'agence.

Enfin, la création d'une agence française de la biodiversité est inscrite dans le Programme Ministériel de Modernisation et de Simplification. Il s'agit donc d'un projet inscrit dans la « Modernisation de l'Action Publique » (RGPP++). L'objectif sera donc de rationaliser, d'économiser, de réduire les effectifs et les budgets. Les orientations prises par le gouvernement dans l'instruction du Premier ministre du 9 avril 2013 sur le recours à la formule agence vont dans ce sens.

La situation de l'agence des aires marines protégées mérite aussi une attention particulière. L'AAMP sera diluée dans une structure beaucoup plus grande. Or ses missions notamment pour la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin sont importantes. La visibilité de l'action de l'AAMP sera forcément affaiblie alors qu'elle est indispensable.

- **Une agence ou usine à gaz**

Le schéma est conçu avec des membres intégrés ou associés, des liens par des conventions simples, bilatérales ou multilatérales, par des groupements d'intérêts publics ou encore par des établissements publics de coopération environnementale encore à inventer par la loi. Par ailleurs, il est prévu d'utiliser des filiales avec une agence qui en serait actionnaire (à 100% ou selon une autre clé ?).

Les orientations prises évoquent des apprentis sorciers de l'organisation administrative. Au final, l'agence française de biodiversité sera une machine certes très souple mais dont le risque est que personne ne reconnaisse ni sa place ni son rôle et pire ni-même son utilité. La logique de filières induira assurément un démantèlement progressif de l'action publique. De plus, les rapports évitent soigneusement de faire référence à la place et au rôle des services déconcentrés de l'Etat dans la préservation de la biodiversité. Or aucune agence ne pourra être efficace sans avoir des services déconcentrés de l'Etat forts et bien dimensionnés.

Par ailleurs, au niveau du financement, rien n'est réglé. Si le choix d'intégrer l'ONEMA en intégralité est sans nul doute un artifice pour obtenir des ressources, il n'est pas possible de déshabiller la politique de l'eau pour abonder la préservation de la biodiversité. Les vagues promesses de ressources fiscales nouvelles à long terme viennent en contradiction de la politique actuelle de diminution des taxes affectées. Enfin, l'idée de venir faire un hold up sur d'autres établissements n'est pas admissible. Comment imaginer « faire payer » à l'ONF des millions d'euros alors que l'établissement est lui même exsangue ?

Enfin, le fait que 13% (27 M€ du budget prévisionnel de l'AFB vienne du plan écophyto laisse perplexe au regard de son lien avec la biodiversité et des résultats obtenus.

- **Les revendications de la FEETS-FO**

Force Ouvrière a depuis le début condamné la démarche orienté et biaisée d'une agence de la nature, puis d'une agence nationale de la biodiversité et maintenant d'une agence française de la biodiversité. Elle a de façon constante - et souvent bien seul - montré qu'au-delà des effets d'affichage, une telle agence ne serait qu'un nouveau désengagement de l'Etat. Le deuxième rapport évoque d'ailleurs une « phase de rationalisation des effectifs ». Nous ne savons toujours pas jusqu'à quel point.

Derrière une opération politicienne en réponse à des lobbies, il s'agit d'une mesure de type RGPP et au final, l'AFB sera une « agence contre nature » qui bernera ceux qui l'ont demandé. Les missions publiques liées à la biodiversité seront moins bien exercées qu'aujourd'hui.

Si le ministère continuait à s'engager dans cette voie périlleuse pour le service public de l'environnement, Force Ouvrière continuerait à s'opposer à ce projet et à porter ses revendications pour les personnels concernés.

Il s'agit notamment :

- 1) De ne pas prévoir la création de filiales qui de fait créeraient des zones de non droit au niveau du personnel,
- 2) Le maintien de l'organisation actuelle de l'ONEMA aussi bien au niveau des DIR que des SD : l'idée de découpage « écologique » suggéré par les préfigureurs est dangereuse et méconnaît le fait que ce sont des femmes et des hommes qui sont affectés dans les structures. Par ailleurs, la Nature sera toujours plus complexe que la capacité de hauts fonctionnaires à la traduire en réalités technocratiques. Toute velléité de mobilités forcées serait inacceptable (à l'image de la liquidation des missions ATESAT/ADS pilotée par la même direction générale)
- 3) Arrêter la saignée des effectifs, notamment au niveau des agents en SD.
- 4) Maintenir et conforter les activités de polices. Cela signifie qu'il est nécessaire de recruter de nouveaux agents et garantir des moyens de fonctionnement adaptés (résidences administratives, véhicules...). Depuis trop d'années, aucun concours d'ATE ni de TE n'a été réalisé. Par ailleurs, il n'est pas acceptable d'avoir de nouveaux changements comme celui de la redéfinition des résidences administratives qui a déstabiliser les agents.
- 5) Assurer une visibilité spécifique des activités actuelles de l'AAMP et ne pas diluer ni éclater les missions actuelles

Enfin, pour Force Ouvrière il est nécessaire d'ouvrir en préalable à tout débat sur une éventuelle agence française de la biodiversité celui du statut des personnels.

Le chantier sur les corps techniques de l'environnement et les contractuels de l'environnement pourtant inscrit à l'agenda social du ministère n'a fait l'objet d'aucune avancée.

Force Ouvrière jugera en fonction de la réunion qui doit être organisée début juillet la réelle volonté de l'administration de faire avancer cette réforme statutaire nécessaire.

Réponses de l'administration :

Si toutes les organisations ont émis de vives critiques sur le projet, Force Ouvrière a été la seule organisation à exprimer clairement et sans ambiguïté son opposition à la création d'une agence française de la biodiversité. Force Ouvrière avait réagi dès la diffusion des derniers documents de préfiguration sur cette agence « contre-nature » (voir communiqué FO [ici](#))

Les réponses du préfigurateur ont été très elliptiques sur les nombreuses interpellations, que ce soit sur les suppressions d'effectifs, sur les raisons de la mise à l'écart de l'ONCFS (la seule concession est de déplacer l'ONCFS des opérateurs avec convention ad hoc vers les pôles de compétence en partenariat), sur les ressources financières possibles... Il n'y a pas eu de réponse non plus sur le fait que la concertation sur l'AFB se fasse plus avec les associations qu'avec les agents.

Les rares éléments de réponses concernent le fait qu'il est nécessaire de ne pas attendre pour permettre à l'agence des aires marines protégées d'avoir les moyens nécessaires à ses missions ou encore que derrière le terme de surveillance il était bien inclus les missions de polices (au motif de mettre en avant que ces missions sont « au service de la qualité des milieux et que ce ne sont pas Rambos »), que l'AFB et le CEREMA ne se feront pas de concurrence « pour se piquer des ETP »...

Le préfigurateur a aussi annoncé que pour lui l'activité des agents des SD ne devrait pas évoluer dans les premières années. Cela sous-entend que le répit n'est que de courte durée et méconnaît l'impact actuel des suppressions d'effectifs.

Le diaporama présenté est disponible [ici](#)

Les articles du projet de loi (non diffusé aux représentants du personnels mais diffusés dans d'autres instances) est disponible [ici](#)